



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 13 juillet 2023 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Gaston Meilleur, conseiller de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

Absences motivées :

M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Pierre-Damien Arel, codirecteur général, directeur sécurité incendie

Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Simon Bussière, directeur adjoint sécurité incendie
Mme Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation du quorum**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Conseil d'administration**
 - 5.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 810 400 \$ qui sera réalisé le 20 juillet 2023
 - 5.2. Adjudication soumission pour émission de billets pour les règlements 2021-018 et 2018-010
 - 5.3. Autorisation de paiement – Décompte no 4 – Travaux de construction caserne 21
 - 5.4. Service de déneigement pour la caserne 31 – Saison 2023 et 2024
 - 5.5. Acquisition de pièces d'uniformes
6. **Ressources humaines**
 - 6.1. Démission de monsieur Steve Richard (employé 1150)
7. **Finances**
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 2 juin au 6 juillet 2023
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 2 juin au 6 juillet 2023
 - 7.3. Autorisation de dépenses à venir payable par la réserve non affectée



8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du codirecteur général, directeur sécurité incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois de juin 2023
- 9.3. Info RISIVR – Édition de juin 2023

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2023-07-068

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal

CA-2023-07-069

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 8 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 8 juin 2023 ;

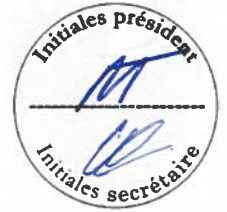
CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 8 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 8 juin 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2023-07-070

5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 810 400 \$ qui sera réalisé le 20 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite emprunter par billets un montant total de huit cent dix mille quatre cents dollars (810 400 \$) qui sera réalisé le 20 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-010	466 000 \$
2021-018	344 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-010 et 2021-018, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Gaston Meilleur
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 juillet 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 janvier et le 20 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la codirectrice générale, secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	20 200 \$	
2024.	21 300 \$	
2025.	22 500 \$	
2026.	23 700 \$	
2027.	25 000 \$	(à payer en 2028)
2028.	697 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-010 et 2021-018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE



CA-2023-07-071

5.2 Adjudication soumission pour émission de billets pour les règlements 2018-010 et 2021-018

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	13 juillet 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 juillet 2023
Montant :	810 400 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 juillet 2023, au montant de huit cent dix mille quatre cents dollars (810 400 \$);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19)* ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C- 27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE

20 200 \$	5,30000 %	2024
21 300 \$	5,30000 %	2025
22 500 \$	5,30000 %	2026
23 700 \$	5,30000 %	2027
722 700 \$	5,30000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,30000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 200 \$	5,50000 %	2024
21 300 \$	5,30000 %	2025
22 500 \$	5,05000 %	2026
23 700 \$	5,00000 %	2027
722 700 \$	5,00000 %	2028

Prix : 98,55200

Coût réel : 5,35889 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

20 200 \$	5,68000 %	2024
21 300 \$	5,68000 %	2025
22 500 \$	5,68000 %	2026
23 700 \$	5,68000 %	2027
722 700 \$	5,68000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,68000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL – MONT-ST-HILAIRE est la plus avantageuse ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL – MONT-ST-HILAIRE pour son emprunt par billets en date du 20 juillet 2023 au montant de huit cent dix mille quatre cents dollars (810 400 \$) effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-010 et 2021-018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque cent dollars (100 \$), valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

CA-2023-07-072

5.3 Autorisation de paiement – Décompte no 4 – Travaux de construction caserne 21

CONSIDÉRANT QUE la Régie a octroyé un contrat pour la construction de la caserne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bâtiment Québec (BQ) inc., pour un montant total de dix-huit millions huit mille quatre-vingt-cinq dollars (18 008 085 \$) incluant les taxes, no résolution CA-2022-08-092 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne 21 ont débuté en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'autorisation de paiement pour le décompte no 4 provenant de Cimaise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement du décompte no 4 au montant d'un million trois cent trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars soixante et onze (1 337 197,71 \$) taxes incluses à Bâtiment Québec.

ADOPTÉE

CA-2023-07-073

5.4 Service de déneigement pour la caserne 31 – Saison 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE nous devons prévoir l'enlèvement de la neige dans les allées de stationnement et des trottoirs de la caserne 31 à Mont-Saint-Hilaire pour la saison 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Guertin Multi-services inc. effectue le déneigement de la caserne 31 depuis 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2024-2025 nous aurons également à déneiger la nouvelle caserne 21;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prolonger le contrat de déneigement pour la caserne 31 d'une année et de donner le contrat de gré à gré à la firme Guertin Multi-Services inc. au montant de six mille huit cent quarante dollars (6 840 \$) plus taxes pour la saison 2023-2024, payable en deux versements égaux les 15 décembre 2023 et 15 février 2024.

D'exiger de recevoir l'attestation d'assurance responsabilité.

D'autoriser la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à signer le contrat de service de déneigement pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE

CA-2023-07-074

5.5 Acquisition de pièces d'uniformes

CONSIDÉRANT l'article 13 de notre politique d'approvisionnement, un contrat entre vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et le seuil autorisé peut être octroyé de gré à gré sous recommandation de la codirectrice générale, secrétaire-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* stipule que l'approbation des crédits doit se faire par résolution quand les crédits sont affectés à partir du surplus accumulé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu renouvellement de la convention collective et que celle-ci prévoit la fourniture de pièce d'uniformes ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'habillement a statué sur les modèles de pièces d'uniformes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de donner le contrat de gré à gré au Centre du travailleur FH inc. pour un montant approximatif de quarante mille dollars (40 000 \$) concernant l'achat de pièces d'uniformes et d'utiliser la réserve non affectée concernant cette dépense.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2023-07-075

6.1 Démission de monsieur Steve Richard (employé 1150)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Richard, lieutenant à temps partiel, a signifié sa démission de l'organisation le 4 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Richard a été à l'emploi du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Basile-le-Grand depuis le 16 mars 2016 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Steve Richard (employé 1150) à compter du 17 juillet 2023 et le remercier pour ces sept (7) années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2023-07-076

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 2 juin au 6 juillet 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, la codirectrice générale, secrétaire-trésorière doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 2 juin au 6 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 2 juin au 6 juillet 2023, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration	
Chèques 2023 no : 2355 À 2398	1 427 176,53 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	1 427 176,53 \$

- 2) D'autoriser la codirectrice générale, secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2023-07-077

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 2 juin au 6 juillet 2023

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la codirectrice générale, secrétaire-trésorière de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;



CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 2 juin au 6 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la codirectrice générale, secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 2 juin au 6 juillet 2023, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	443 875,55 \$
Transferts électroniques Paie et autres	332 768,20 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	776 643,75 \$

ADOPTÉE

CA-2023-07-078

7.3 Autorisation de dépenses à venir payable par la réserve non affectée

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du *Règlement numéro 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* stipule que l'approbation des crédits doit se faire par résolution quand les crédits sont affectés à partir du surplus accumulé ;

CONSIDÉRANT QUE, selon la prévision budgétaire finissant le 31 décembre 2023, certains postes seront en dépassement donc en manquements des crédits nécessaires :

02-221-00-522	Budget	Dépenses prévues	Dépenses imprévues	Solde
Entretien de bâtiments				
Résultat au 30 avril 2023	50 400,00 \$	18 500,27 \$	19 412,74 \$	37 913,01 \$
Dépenses imprévues à venir		36 690,00 \$	25 140,00 \$	61 830,00 \$
		55 190,27 \$	44 552,74 \$	99 743,01 \$
Résolution à faire résolution en juillet		(34 888,32) \$	(15 140,00) \$	(50 028,32) \$
Montant payé par la réserve				
Dépense total à prévoir pour le 31 décembre 2023		20 301,95 \$	29 412,74 \$	49 714,69 \$
Écart avec le budget				685,31 \$

02-222-00-526	Budget	Dépenses prévues	Dépenses imprévues	Solde
Véhicules - entretien équipement				
Résultat au 30 avril 2023	15 000,00 \$	5 740,34 \$	28 328,35 \$	34 068,69 \$
Dépenses imprévues à venir		9 260,00 \$	10 367,00 \$	19 627,00 \$
		15 000,34 \$	38 695,35 \$	53 695,69 \$
Résolution à faire résolution en juillet		(9 260,00) \$	(8 500,00) \$	(17 760,00) \$
Montant payé par la réserve				
Dépense total à prévoir pour le 31 décembre 2023		5 740,34 \$	30 195,35 \$	35 935,69 \$
Un autre transfert de budget sera à faire afin d'amener les crédits nécessaires pour finir l'année				(20 935,69) \$



02-222-00-631	Budget	Dépenses prévues	Dépenses imprévues	Solde
Véhicules - entretien essence & huile				
Résultat au 30 avril 2023	70 000,00 \$	14 752,42 \$	- \$	14 752,42 \$
Dépenses imprévues à venir		65 760,33 \$	- \$	65 760,33 \$
		80 512,75 \$	- \$	80 512,75 \$
Résolution à faire résolution en juillet		(10 500,00) \$	- \$	(10 500,00) \$
Montant payé par la réserve				
Dépense total à prévoir pour le 31 décembre 2023		70 012,75 \$	- \$	70 012,75 \$
Écart avec le budget				(12,75) \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses à venir provenant des postes budgétaires mentionnés ci-haut pour un montant de soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-huit dollars trente-deux (78 288,32 \$) en utilisant la réserve non affectée.

Solde début 2023	327 589.96 \$
Résolution déjà passé	
Règlement griefs et prime de départ	(70 411.55) \$
Habit de combat	(30 484.17) \$
Fonctionnement - vêtement	(40 000.00) \$
Nouveau solde	186 694.24 \$
Montant à prendre dans la réserve non affectée	
Entretien de bâtiments	(50 028.32) \$
Véhicules - entretien équipement	(17 760.00) \$
Véhicules - entretien essence & huile	(10 500.00) \$
Total	(78 288.32) \$
Solde de la réserve	108 405.92 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

9.1 Rapport du directeur adjoint à la sécurité incendie

Le directeur adjoint à la sécurité incendie fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie.

9.2 Liste des interventions du mois de juin 2023

9.3 Info RISIVR – Édition de juin 2023

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public



CA-2023-07-079

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 50.

ADOPTÉE

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, codirectrice générale, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Codirectrice générale, secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration